

VILLE DE LAXOU



PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 AVRIL 2012

ETAIENT PRESENTS

MM. GARCIA, ANTOINE, PINON, MELLE BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MMES PARENT HECKLER, ROY, M. VAUTRIN, MME WIESER, MM. THOMAS, LECA, MME NASSOY, MM. REICHHART, CAILLET, MACHIN, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, CHRISMENT, MM. HAYOTTE, HERTZ, GHISLAT, MME BAILLET BARDEAU, M. GERARDOT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX.

ETAIT ABSENT

M. BAUMANN.

PROCURATIONS

M. VERHULST, MMES LIGIER, MACRON, FERNANDES, POIROT, M. LEJEUNE ont respectivement donné procuration à MM. MACHIN, ANTOINE, LECA, PINON, MME ROY, M. GERARDOT.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Baillet Bardeau, qui souhaite lire le texte suivant.

« La Confédération Syndicale des Familles (CSF) est endeuillée par le décès de Michelle PATIES, vice-présidente de la CSF de Laxou et une des plus anciennes et actives militantes de l'Association.

Son investissement associatif fut tout au long de sa vie riche et exemplaire, et tous ceux et celles qui l'ont rencontrée ont été marqués par sa volonté et combativité au service des familles. La liste des actions et autres instances dans lesquelles Michelle PATIES a œuvré est impressionnante.

Elle fut entre autres une des créatrices de la CSF de Vandœuvre, administratrice à l'UDAF, membre de diverses commissions d'usagers comme la SNCF et les Taxis, la protection des personnes dans la recherche biomédicale ou bien encore les déplacements dans le cadre de la Communauté Urbaine.

Elle siégeait également à la Préfecture de Meurthe et Moselle dans le cadre du Comité Départemental pour le Commerce non sédentaire. Intéressée et motivée par tous les sujets d'actualité visant à améliorer le quotidien des familles, elle œuvra également pour le tri des déchets et fut une farouche adversaire des OGM, participait au comité de Bassin Rhin/Meuse. Elle n'avait de cesse de mettre en application la philosophie de la CSF par des actions concrètes, en témoigne également son implication pour permettre aux enfants d'accéder à des loisirs de qualité dans le cadre de la Ruche de Villers-Clairlieu. A Laxou, elle participait aussi à la mise en place des Bourses aux vêtements.

Membre du Conseil Confédéral de la CSF à l'échelon national, elle laisse un grand vide, mais son souvenir doit servir d'exemple à tous les militants d'aujourd'hui et de demain. »

Monsieur le Maire présente ses condoléances au nom du Conseil Municipal et adresse ses amitiés aux membres de la CSF.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2012.

Madame Chrisment estime que ses interventions ont été trop résumées. Par ailleurs, elle signale que page 13, lors du débat portant sur le vote des taux d'imposition, elle a dit que les impôts, et non les bases, augmentaient. Monsieur le Maire prend note de cette précision.

Madame Chrisment revient sur le débat concernant la question relative au vote des subventions annuelles aux associations à caractère culturel, page 18. Monsieur Lejeune s'était étonné que l'association Dynamifasol reçoive une subvention d'un montant de 1 500 €, alors que la commission avait proposé 1 200 €. Elle indique que sur le procès-verbal de la séance du Conseil du 13 avril 2011, la somme mentionnée n'est pas de 1 500 €, mais de 1 200 €.

Monsieur le Maire rappelle à l'ordre Madame Chrisment et lui demande de rester dans le cadre de l'ordre du jour de la présente séance, à savoir l'approbation du procès-verbal et demande le passage au vote.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2012 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

1 abstention : Madame Chrisment.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL COMMUNAL A TITRE GRACIEUX.

DATE	BENEFICIAIRE	EXPLICATIF DES DECISIONS
31 janvier 2012	ASSOCIATION 3 ET 4	Matériel de sonorisation pour un week-end d'ateliers et de pratique les 10 et 11 mars, salle Louis Colin.

31 janvier 2012	IMMOBILIER CONSEIL DEBEVER	Matériel de sonorisation, 2 tables et 180 chaises pour une Assemblée Générale des copropriétaires de la Résidence "Grand Parc" le 14 mars, au CILM.
1 ^{er} février 2012	MADAME CELINE PAILLARD	3 velums et 10 grilles caddie pour un marché fermier le 4 février, au Pôle Agricole Lorrain à Laxou.
1 ^{er} février 2012	ASSOCIATION EXPLOSIF	Matériel de sonorisation pour un concert le 4 février, au CILM.
2 février 2012	ASSOCIATION SI L'ON SE PARLAIT	Matériel de sonorisation pour un repas thématique le 10 février, salle Christian Caurel.
6 et 16 février 2012	FLOORBALL	Matériel de sonorisation, 14 bancs, 5 tables et des chaises, 4 grilles caddie et 3 barrières pour un championnat les 18 et 19 février, au gymnase La Fontaine.
7 février 2012	ASSOCIATION ALVH	5 tables et 10 bancs pour un stage multisports les 13 et 15 février, au gymnase Victor Hugo.
7 février 2012	FONCIA SOLONIM	Matériel de sonorisation pour une Assemblée Générale le 23 mars, salle Louis Colin.
14 février 2012	ASSOCIATION STANISLAS ECHECS	Matériel de sonorisation, 150 chaises et 20 tables pour un championnat féminin de Lorraine et de la Coupe 2000 les 3 et 4 mars, à l'Espace Europe.
14 février 2012	CONFEDERATION GENERALE DU LOGEMENT	Matériel de sonorisation pour une Assemblée Générale le 1 ^{er} mars, salle Christian Caurel.
15 février 2012	ASSOCIATION PROVINCES EN FETE	Matériel de sonorisation pour un karaoké le 24 mars, salle Louis Colin.
24 février 2012	SLUC NANCY BASKET	3 percolateurs pour un match de basket le 25 février, au Palais des Sports de Nancy.
28 février 2012	VILLE DE VILLERS-LES-NANCY	20 grilles caddie pour un Open des Arts du 9 au 27 mars, à Villers-lès-Nancy
29 février 2012	CDOS 54	Matériel de sonorisation, 120 chaises, 1 table pour une Assemblée Générale, au CILM.
29 février 2012	ASSOCIATION LAXOU ÇA ROULE	30 tables, 60 bancs, 11 stands, 3 velums, 2 grilles caddie, 3 conteneurs, 1 barbecue, 1 enrouleur, des plots routiers et des panneaux pour une manifestation "Par Monts et Jardins", le 25 mars, au complexe sportif Gaston Lozzia.
29 février 2012	ASSOCIATION ONLY REAL PROD	Matériel de sonorisation, des couverts, des tables et des chaises pour un dîner dansant le 17 mars, au CILM.
1 ^{er} mars 2012	VILLE DE VILLERS-LES-NANCY	20 stands pour la Fête du Printemps, le 1 ^{er} avril.
1 ^{er} mars 2012	LYCEE GEORGES DE LA TOUR	50 grilles caddie pour la journée "Portes Ouvertes", le 31 mars, au lycée.
1 ^{er} mars 2012	REGIE DE QUARTIER LAXOU PROVINCES	Matériel de sonorisation pour une Assemblée Générale le 4 avril, salle Christian Caurel.
1 ^{er} mars 2012	MONSIEUR CLAUDE KOHLER	Matériel de sonorisation, 8 tables et 160 chaises pour un discours biblique le 5 avril, à l'Espace Europe.
2 mars 2012	ACJL	Matériel de sonorisation pour une Assemblée Générale le 3 avril, salle Marcel Noël.
2 mars 2012	ECOLE PREEELEMENTAIRE ALBERT SCHWEITZER	Des tables et des chaises pour une animation pédagogique le 7 mars, à l'école.
2 mars 2012	SAINT-GENES ASSOCIATION	Matériel de sonorisation, 10 tables et 20 bancs pour un loto annuel le 17 mars, salle Pierre Juillièrè.
6 mars 2012	JARDINIERS DE FRANCE	4 tables et 8 bancs pour le 3 ^{ème} Troc-Plantes de Printemps le 5 mai, sur le parking, rue de la Corvée.

7 mars 2012	LYCEE STANISLAS A VILLERS-LES-NANCY	40 grilles caddie et 20 barrières pour une journée "Portes Ouvertes", le 10 mars, au lycée.
8 mars 2012	ASSOCIATION SI L'ON SE PARLAIT	Matériel de sonorisation pour un repas thématique le 23 mars, salle Christian Caurel.

CONCESSIONS DE CIMETIERE

DATE	BENEFICIAIRE	EXPLICATIF DES DECISIONS
23 février 2012	MONSIEUR CEDRIC AUDEBERT	Attribution d'une concession nouvelle au cimetière de la Tarrère, référencée sous le n° 21, case columbarium, pour une durée de 20 ans.
23 février 2012	MADAME LUCIENNE HERR	Attribution d'une concession nouvelle au cimetière du Village, référencée sous le n° 1 169, allée M, pour une durée de 50 ans.
24 février 2012	MONSIEUR OU MADAME RANDI	Attribution d'une concession nouvelle au cimetière du Village, référencée sous le numéro 768, allée F, pour une durée de 50 ans.

DIVERS

1 ^{er} février 2012	MADAME THERESE COLAS	Résiliation à compter du 13 février 2012 de la convention de location d'un jardin section AE n° 442, prenant effet le 1 ^{er} mai 2003.
1 ^{er} février 2012	MONSIEUR ERIC OGIER	Résiliation à compter du 29 février 2012 de la convention de location d'un terrain communal cadastré section AM n° 59, prenant effet à compter du 1 ^{er} juillet 2010.
1 ^{er} février 2012	MONSIEUR ROBERT OGIER	Convention pour la location de la parcelle cadastrée section AM n° 59, à compter du 1 ^{er} mars 2012.
13 février 2012	MAITRE PAQUIN	Désignation comme mandataire non exclusif pour représenter le Maire et la Commune de Laxou en vue de négocier la vente du terrain, sis 2 avenue de l'Europe, cadastré en section AI, n° 292.

DECISION DU 2 MARS 2012 : permettant de renouveler pour l'année 2012 d'une part l'adhésion de la Ville à l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle et à l'Association des Maires de France et d'autre part l'adhésion à la mission de formation assurée par l'Association des Maires à l'intention des élus. Le montant de l'adhésion à l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle et à l'Association des Maires de France s'élève pour Laxou à 6 490,85 €, soit 0,43 € x 15 095 habitants. Le montant de la cotisation "formation" s'élève quant à lui à 3 169,95 €, soit 0,21 € x 15 095 habitants.

QUESTION N° 1

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS.

RAPPORTEUR : G. ANTOINE

EXPOSE DES MOTIFS :

Un agent social de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet, affecté à l'école préélémentaire Albert Schweitzer, a été admis au concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) et est inscrit sur la liste d'aptitude correspondante.

Dans le cadre de sa politique de promotion des agents, la Municipalité propose de nommer cet agent sur ce grade à compter du 1^{er} mai 2012, sachant que son affectation de poste reste inchangée et sachant également qu'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe peut être supprimé à la suite d'un départ en retraite.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la modification de la liste des emplois permanents, comme suit :

Filière sanitaire et médico-sociale :

- Création d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe
- Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

Le tableau des effectifs se présentera, en partie comme suit, au 1^{er} mai 2012.

SITUATION AVANT MODIFICATION		GRADES	SITUATION APRES MODIFICATION	
POSTES CREES	POSTES POURVUS		POSTES CREES	POSTES POURVUS
7	4	ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	6	4
5	5	ATSEM 1ERE CLASSE	6	6

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 2

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF.

RAPPORTEUR : C. MACHIN

EXPOSE DES MOTIFS

Le 20 mars 2012, la commission municipale "Sports" a examiné les demandes de subventions de fonctionnement annuelles déposées par les associations sportives.

DELIBERATION :

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les propositions émises par la commission spécialisée et d'autoriser le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau annexé ci-dessous.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget 2012 en sous-fonctions 40 et 415, nature 6574.

40		415	
Service Commun		Manifestations Sportives	
ASSOCIATION	Montant proposé	ASSOCIATION	Montant proposé
Nouvelle Association Badminton Laxou	500,00 €		
Sac au Dos	400,00 €		
World Trailander	500,00 €	World Trailander <i>Les Belettes</i>	2 300,00 €
MONTANT TOTAL	1 400,00 €	MONTANT TOTAL	2 300,00 €

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
1 abstention : Madame Girard ne prend pas part au vote.

QUESTION N° 3

OBJET : RECONDUCTION DE L'ADHESION A LA MISSION LOCALE DU VAL DE LORRAINE ET DE LAXOU.

RAPPORTEUR : D. LECA

EXPOSE DES MOTIFS :

Depuis le 26 mai 1987, la Ville de Laxou adhère à la Mission Locale pour l'Emploi du Val de Lorraine et de Laxou.

Les Missions Locales ont pour objet de mettre en œuvre des aides pour l'accès à l'emploi des jeunes de moins de 26 ans et faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elles sont chargées du diagnostic, puis de l'orientation des jeunes, en fonction des ressources externes disponibles du territoire, vers les partenaires locaux spécialisés selon les domaines (logement, santé, culture, sports, ...).

La Municipalité s'inscrit pleinement depuis des années dans cette démarche d'aide à la recherche d'emploi pour les jeunes Laxoviens, en organisant diverses manifestations (forum emploi notamment).

Une permanence d'accueil est assurée dans les locaux des Relais Emploi situés aux Provinces et au Champ-le-Bœuf, de façon à prendre en considération les problèmes professionnels et personnels des jeunes de 16 à moins de 26 ans, pour les accompagner dans leur cheminement individuel en leur proposant suivant les cas, une reprise de leur scolarité, un cycle d'apprentissage, un stage de formation ou un suivi personnalisé.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de reconduire l'adhésion de la ville de Laxou à la Mission Locale du Val de Lorraine et de Laxou pour l'année 2012,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de rattachement à la Mission Locale,
- d'approuver le versement d'une contribution fixée, avec comme référence la population de la commune, telle qu'elle ressort du dernier recensement applicable, soit pour l'année 2012 à un montant de 28 255,27 € en deux versements : le premier à hauteur de 50 % de la subvention accordée, le second au vu du bilan de l'action réalisée.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2012, sous-fonction 90.0, nature 6574.

DEBAT :

Monsieur Leca ajoute qu'en 2011, 376 jeunes de moins de 26 ans ont été accueillis par la Mission Locale, 193 hommes et 183 femmes.

De nombreux jeunes ont participé à divers ateliers d'orientation, organisés à Pompey.

Des parrainages sont mis en place pour l'aide à la rédaction de CV, la présentation lors des entretiens d'embauche, ...

17 jeunes ont bénéficié d'un contrat en alternance, 177 ont trouvé un CDD ou un CDI, 204 ont bénéficié de stages ou de formations.

Monsieur Leca ajoute que le nombre de demandeurs d'emploi laxoviens est en augmentation. En février 2012, 956 personnes étaient inscrites au Pôle Emploi. Elles étaient 869 en 2010.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Leca pour son implication, ainsi que les membres de la Mission Locale et les agents communaux en charge des dossiers relatifs à l'emploi.

Madame Chrisment félicite la Mission Locale qui organise de nombreuses actions et animations, comme les petits déjeuners, très bien perçues par les personnes qui en bénéficient. Pour éviter les déplacements à Pompey, Madame Chrisment suggère qu'une salle soit mise à disposition à Laxou, afin d'y organiser les ateliers d'orientation et inviter ainsi les déplacements sur Pompey. Elle a constaté un taux de 70% de retour à l'emploi ou de formation. Elle ajoute que les trois personnes mises à disposition par la Mission Locale font un travail remarquable pour les Laxoviens des Provinces et du Champ-le-Bœuf.

Monsieur Leca conclut en rappelant que le 3 mai, de 9 h à 13 h, auront lieu au CILM les Rencontres intercommunales de l'emploi. Ces rencontres sont organisées pour les personnes du Plateau, soit Laxou, Maxéville et Nancy.

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 4

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL.

RAPPORTEUR : Y. PINON

EXPOSE DES MOTIFS :

Le 26 mars 2012, la commission municipale "Politique de la Ville" a examiné de nouvelles demandes de subventions annuelles déposées par des associations à caractère social.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les propositions émises par la commission spécialisée et d'autoriser le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau ci-après.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget 2012 en sous-fonctions 522.1, 523 et 63, nature 6574.

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION DE LA COMMISSION
ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES DEFAVORISEES	
France Parkinson	100 €
Psy Cause Lorraine	150 €

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 5

OBJET : CONVENTION DE COOPERATION AVEC L'ASSOCIATION FLORAINE POUR L'ETUDE DES PLANTES INVASIVES.

RAPPORTEUR : L. WIESER

EXPOSE DES MOTIFS :

Pour prolonger le travail mené en faveur de la biodiversité sur le territoire communal, la Municipalité souhaite engager une démarche concernant la problématique des plantes invasives.

Afin d'appréhender cette problématique, un partenariat innovant va se mettre en place avec l'Association FLORAINE.

Le projet de convention joint à la délibération permet d'évaluer le contenu de cette démarche, relative à l'intervention de membres de FLORAINE sous forme d'appui technique et scientifique auprès des services techniques communaux, et de conférences sur les "plantes invasives".

La participation financière de la Ville s'élèvera à 1 880 € sur deux exercices budgétaires, soit 1 000 € en 2012, et 880 € en 2013.

DELIBERATION :

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée. Les crédits nécessaires à ce projet sont inscrits au budget 2012 et seront inscrits au budget 2013, sous-fonction 823, nature 6281.

DEBAT :

Madame Wieser ajoute que cette convention permettra un diagnostic précis, grâce à un inventaire effectué sur la Commune. Par ailleurs, les agents des services techniques municipaux bénéficieront d'une formation sur le traitement des espaces publics, tout comme les personnes qui interviennent sur le territoire (personnel de l'AFPA, ...). A cela s'ajoutera un volet « grand public », avec la présentation des différentes plantes invasives par des botanistes sur le bulletin municipal. Cette présentation a déjà commencé, sur "Laxou Actualités" n° 154.

Une démarche innovante, avec des zones test, sera mise en place. Elle permettra d'étudier l'évolution des plantes sur plusieurs années.

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 6

OBJET : MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'UN TERRAIN COMMUNAL EN FAVEUR DE LA REGIE DE QUARTIER LAXOU PROVINCES.

RAPPORTEUR : L. WIESER

EXPOSE DES MOTIFS :

La Régie de Quartier Laxou Provinces intervient dans des domaines variés comme l'entretien des locaux, des entrées d'immeubles, des espaces verts et arborés, et du second œuvre. Elle est, dans sa

nature, un instrument de gestion urbaine. Elle fait un travail d'insertion, de tissage du lien social, et de développement solidaire.

La Régie de Quartier Laxou Provinces bénéficie depuis sa création du soutien de la Ville de Laxou quant à ses actions sur et hors quartier des Provinces, ainsi que de financements au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Dans son optique environnementale, pédagogique et socio-économique, la Régie de Quartier Laxou Provinces a sollicité la Ville de Laxou pour obtenir la mise à disposition d'un terrain, afin de valoriser le quartier des Provinces par l'exploitation maraîchère et horticole.

La Municipalité soutient ces projets.

L'installation du jardin "mille fleurs" a fait l'objet d'une première convention avec le Centre Psychothérapique de Nancy Laxou sur la parcelle cadastrée en section AD n° 172. Il convient de régulariser l'occupation de la parcelle cadastrée en section AD n° 2, mise à la disposition de la Régie de Quartier Laxou Provinces par la Commune.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition à titre gratuit du terrain communal cadastré en section AD n° 2 au bénéfice de la Régie de Quartier Laxou Provinces.

DEBAT :

Madame Chrisment est étonnée que cette convention soit présentée seulement ce jour. En effet, le jardin des "mille fleurs" a été créé l'an dernier. L'Assemblée Générale de la Régie, le 4 avril, a permis de dresser le bilan des nombreuses actions menées par la Régie, et ce avec succès. Elle adresse ses félicitations aux membres de la Régie qui arrivent à créer une formidable dynamique de groupe. Leur action de formation en direction des personnes en difficulté est remarquable.

Monsieur Leca adresse également ses félicitations à toute l'équipe de la Régie, laquelle redonne de l'espoir à plus de 50 personnes par an, des personnes bien souvent en très grande difficulté.

Il évoque le jardin des "mille fleurs", qui permet notamment de créer un lien entre les quartiers des Provinces et du Village.

Madame Wieser rappelle à Madame Chrisment, en réponse à son étonnement, que le terrain communal était en location, mais abandonné. Par cette convention, on confirme la gratuité de la mise à disposition. Il s'agit d'une régularisation simple.

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 7

OBJET : MAISONS, BALCONS, JARDINS FLEURIS ET POTAGERS - LANCEMENT DU CONCOURS 2012.

RAPPORTEUR : L. WIESER

EXPOSE DES MOTIFS :

La Ville de Laxou encourage et récompense les bonnes pratiques de jardinage menées par les habitants pour l'embellissement de leur Ville.

Ainsi, pour 2012, la Municipalité a décidé de lancer un concours, dénommé "Maisons, balcons, jardins fleuris et potagers", ouvert à l'ensemble des habitants de la Commune, à l'exception des membres du Conseil Municipal et du jury.

Ce concours comporte trois catégories :

- maison avec jardin visible de la rue,
- balcon, terrasse, fenêtre ou mur,
- jardin potager et/ou d'agrément (hors habitation).

Un règlement détermine les conditions de participation à ce concours et fixe la nature des prix attribués à chaque participant, en fonction de son classement.

DELIBERATION :

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement du concours des Maisons, balcons, jardins fleuris et potagers 2012 et d'approuver son règlement.

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 8

OBJET : ATTRIBUTION DE PRIMES POUR LE RAVALEMENT DE FACADES.

RAPPORTEUR : G. ANTOINE

EXPOSE DES MOTIFS :

La politique menée pour l'amélioration du cadre de vie à l'intérieur du périmètre d'octroi des primes amène à soumettre à l'appréciation du Conseil Municipal l'attribution de primes municipales pour la réfection d'immeubles appartenant :

➤ A Monsieur Stéphane WIESER – pour un immeuble sis 5 place du Jet d'eau

- Travaux moyens 9,75 €/m²
- Surface concernée 98,50 m²
- Montant de la prime 960,37 €

➤ A Monsieur Michel CAILLET (syndic) – pour un immeuble sis 72 rue du Petit Arbois

- Travaux légers 4,80 €/m²
- Surface concernée 228 m²
- Montant de la prime 1 094,40 €

Les travaux ont été effectués sous le contrôle du technicien de la Ville qui a dressé les certificats nécessaires au règlement des primes. Les factures acquittées ont été jointes aux dossiers. Il est précisé que les montants ont été établis selon la grille des tarifs en vigueur à la date de la demande.

DELIBERATION :

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le versement des primes suivantes :

- 960,37 € à Monsieur Stéphane WIESER
- 1 094,40 € à Monsieur Michel CAILLET (syndic)

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
1 abstention : Madame Wieser ne prend pas part au vote.

QUESTION N° 9

OBJET : AVIS SUR LA DECLARATION D'ARRET DEFINITIF DES TRAVAUX MINIERS DEPOSEE PAR LA SOCIETE DES HAUTS-FOURNEAUX DE MAXEVILLE.

RAPPORTEUR : G. ANTOINE

EXPOSE DES MOTIFS :

La concession de Boudonville est une des concessions exploitées dans le Bassin ferrifère de Nancy sur le pourtour du plateau de la Forêt de Haye. Le minerai de fer affleure à la partie médiane du rebord du plateau. Il a été exploité en mines souterraines se développant sous le plateau, les galeries d'accès débouchant dans le versant de la côte.

La concession de Boudonville a été concédée à la Société des Hauts-Fourneaux de Maxéville (SHFM) en 1864.

Aucun travail d'exploitation n'a été effectué sur cette concession depuis l'arrêt d'exploitation en 1966. L'entrée de la mine de Boudonville est murée. Des travaux ont été réalisés en 1992 à la sortie de la galerie pour assurer la collecte et l'évacuation des eaux d'exhaure.

La SHFM, par demande du 12 décembre 2011, a déclaré l'arrêt définitif des travaux miniers de la concession de mine de fer de Boudonville.

La déclaration précise:

- l'arrêt de tous travaux d'exploitation minière du gisement de minerai de fer de la concession de Boudonville dont la SHFM est titulaire,
- l'arrêt de tous travaux d'aménagement en vue de l'exploitation minière au droit de cette concession,
- l'arrêt de tous travaux de reconnaissance du gisement au droit de cette concession,
- qu'aucune trace ou vestige d'installations de surface en relation avec l'exploitation du gisement de minerai de fer n'a été identifié à proximité des entrées de la mine ou à l'emplacement présumé des puits d'aération lors des visites effectuées en 2009,
- que les différents ouvrages et ouvertures au jour ont été obturés ou équipés de fermetures sécurisées,
- que les travaux et mesures visant au maintien de la salubrité et de la sécurité publique ont été réalisés.

En application de l'article 46 du décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 modifié, relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains, Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle a transmis cette déclaration aux maires intéressés afin de recueillir l'avis ou les observations éventuelles de leur conseil municipal. Dans la mesure où les limites de la concession apparaissent dans les limites du territoire communal, la Ville de Laxou est intéressée par la déclaration et doit émettre un avis.

DELIBERATION :

Il est demandé au Conseil Municipal de rendre un avis sur la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers déposée par la Société des Hauts-Fourneaux de Maxéville.

VOTE DU CONSEIL :

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers déposés par la Société des Hauts-Fourneaux de Maxéville.

QUESTION N° 10

OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A DIFFERENTS PARTENAIRES PRIVES DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SITE PASTEUR EN MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DU TEMPS LIBRE ET DU PARC DE L'HOTEL DE VILLE.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS :

La Municipalité souhaite promouvoir les travaux à venir d'aménagement global du site Pasteur où se situent notamment l'APEM, la restauration scolaire, une salle informatique multi-usages, mais aussi un gymnase, un terrain de basket en accès libre et l'ancien bâtiment préélémentaire. Tout cet ensemble deviendra la Maison de la Vie Associative et du Temps Libre ouverte à tous, véritable lieu de rencontres et de pratiques sportives associatives, culturelles, scolaires et ATE.

Ces travaux consisteront en l'aménagement des abords sur la rue du 8 mai, la création de liaisons sur les cours intérieures, l'aménagement d'un cheminement spécifique y compris PMR pour les accès aux bâtiments, l'accessibilité PMR tous niveaux. Les aménagements intérieurs comprendront des créations et rénovations de salles de réunion, de bureaux, de salle d'évolution, de vestiaires, de sanitaires adaptés pour enfants et adultes, ainsi que des salles d'arts plastiques et des salles d'activités diverses.

Par ailleurs, la Municipalité souhaite lancer la reconfiguration de la totalité de l'unité foncière sur laquelle se situe l'Hôtel de Ville.

Les travaux consisteront en l'aménagement durable de l'espace de l'ancienne station-service avec création d'une plate-forme multimodale de mobilité en particulier électrique, la création d'un espace privatif dédié aux enfants en lieu et place des emplacements de stationnement actuels devant la crèche Hänsel et Gretel, ainsi que l'agrandissement du terrain situé derrière la crèche pour les activités motrices des enfants. De plus, il est prévu de séparer de manière significative et de sécuriser davantage l'accès et le cheminement doux depuis le bas du parc tout comme l'accès côté parking et monument aux morts. Enfin, les travaux comprendront la rénovation et le réaménagement du parvis de l'Hôtel de Ville et de ses abords, en particulier l'extension verte du parc Pol Choné.

Ces deux projets ont été estimés à :

- Globalité du site Pasteur : 590 000 € HT.
- Totalité de l'unité foncière de l'Hôtel de Ville : 630 000 € HT.

La Commune pourrait dans ce cadre bénéficier d'aides financières de partenaires privés.

DELIBERATION :

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher et solliciter des soutiens financiers auprès de partenaires privés dans le cadre des deux projets susmentionnés et à signer les conventions à intervenir.

DEBAT :

Monsieur le Maire ajoute que 20 000 € ont été attribués au titre de la réserve parlementaire par la députée Valérie Rosso-Debord en faveur de l'aménagement du site Pasteur et 20 000 € également en faveur de l'aménagement de l'espace entourant l'Hôtel de Ville.

Madame Chrisment demande quels sont les partenaires privés dont il est question dans l'exposé des motifs.

Monsieur le Maire répond que cette délibération permet de faire appel à différents partenaires, qu'on ne peut citer nommément, puisqu'ils ne sont pas encore tous connus. Il s'agit d'une délibération générique.

Monsieur Gérardot déclare que, en cohérence avec la position adoptée lors de questions présentées précédemment au Conseil et portant sur les aménagements du site Pasteur et du parc de l'Hôtel de Ville, le groupe des élus socialistes ne participera pas au vote. En effet, Monsieur Gérardot estime que son groupe n'a pas été associé à la réflexion menée sur ces deux dossiers.

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à la majorité.

1 contre : Madame Chrisment.

8 abstentions : Messieurs Hayotte et Hertz. Messieurs Gérardot, Ghislat, Lejeune et Mesdames Baillet Bardeau, Ephritikhine et Doux ne prennent pas part au vote.

QUESTION N° 11

OBJET : PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL - VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAXOU ET LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY.

RAPPORTEUR : L. WIESER

EXPOSE DES MOTIFS :

La hausse du prix de l'énergie, la lutte contre le réchauffement climatique, la raréfaction des énergies fossiles, les objectifs liés au Grenelle de l'Environnement sont autant de causes qui ont incité l'Etat à définir le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Les collectivités, au cœur de ces enjeux, travaillent à des programmes d'investissement permettant de mieux maîtriser les consommations d'énergie et par là même les budgets de fonctionnement liés aux dépenses énergétiques.

Alors que le potentiel d'économie d'énergie le plus important concerne le bâti existant et que les actions les plus génératrices d'économies comme l'isolation ou le changement de chaudières ne sont pas concernées par les subventions habituelles (ADEME, ...), il paraît opportun de se positionner sur ce dispositif.

Une bourse d'échanges virtuelle

Depuis la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique de 2005 (Loi POPE), la maîtrise de la demande de l'énergie s'est affichée comme étant une priorité nationale avec, entre autres outils, les CEE.

Dans le cadre de ce nouveau dispositif, l'Etat impose aux fournisseurs d'énergie et de carburants dits les "obligés" de réaliser ou de faire réaliser chez leurs clients des économies d'énergie. Elles sont fixées

par l'Etat et convertibles en CEE.

Les collectivités, les bailleurs sociaux et l'Agence Nationale de l'Habitat font partie des "éligibles" du dispositif, c'est-à-dire qu'ils peuvent obtenir des CEE en fonction des travaux qu'ils réalisent et donc les revendre aux "obligés". C'est ainsi que se crée une bourse d'échanges où les éligibles, générateurs de certificats, peuvent les revendre aux obligés. Cette mesure incite l'ensemble des acteurs concernés à mener une politique active en faveur de la maîtrise énergétique.

Les travaux concernés

Le dispositif vise à mettre en œuvre des démarches d'économie d'énergie. Il porte donc sur des travaux à réaliser dans des bâtiments existants souvent énergivores.

Des "fiches d'opérations standardisées" ont ainsi été instaurées par le Ministère du développement durable afin de décrire les travaux caractérisables et reproductibles dans différents secteurs : bâtiment résidentiel, bâtiment tertiaire, industries, transports,...

Un regroupement possible

Pour la nouvelle période triennale (de janvier 2011 à décembre 2013), les conditions de dépôt des CEE sur le registre national ont été rendues plus contraignantes. Il faut ainsi :

- déposer un volume minimal conséquent, 20 GWhcumac (Cumulés Actualisés)
- avoir achevé depuis moins d'un an ces actions pour obtenir les CEE.

Ces nouvelles conditions, qui représentent des travaux conséquents, ne peuvent être remplies isolément par une collectivité (*ou alors de façon optionnelle, une fois par an et avec un tarif d'achat moindre*).

L'article 7 du décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 et l'article L221-7 du Code de l'Energie "relatif aux certificats d'économie d'énergie" offrent la possibilité de se regrouper pour atteindre le seuil d'éligibilité.

Une dynamique de territoire

Cette action permet de concrétiser les efforts menés par la commune autour d'un objectif commun, d'encourager la généralisation des bonnes pratiques et s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial du Grand Nancy.

La valorisation financière des certificats se fera par l'intermédiaire d'un marché passé par le Grand Nancy sur la base d'une valeur minimum de 4 020 € par GWhcumac, garantissant ainsi une recette minimale à la commune.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la méthodologie et le regroupement avec la Communauté urbaine du Grand Nancy,
- d'approuver le modèle de convention ci-joint encadrant la démarche de valorisation des CEE,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la ou les futures conventions de partenariat avec la Communauté urbaine du Grand Nancy, ainsi que les avenants relatifs à une modification à la hausse du montant versé par GWhcumac.

DEBAT :

Pour madame Wieser, cette convention permettra d'entrer dans une démarche de regroupement qui permet de valoriser des Certificats d'Economie d'Energie. Elle ajoute que le tarif de rachat des CEE proposé par la Communauté urbaine est très intéressant. Les CEE contraignent à respecter des normes énergétiques pour tous les travaux. On peut exiger des prestataires qu'ils les respectent.

Monsieur le Maire ajoute que les services seront soumis à l'évolution engendrée par la mise en place des CEE, comme le service des affaires juridiques au niveau de la rédaction des dossiers d'appels d'offres.

Madame Wieser précise qu'on peut remonter à presque un an en arrière au niveau des dossiers, afin de bénéficier de la valorisation des CEE. Un travail important de recherche sera donc à fournir par les services municipaux. Cependant, la Communauté urbaine propose son aide aux Communes pour constituer les dossiers, puis les déposer.

Madame Chrisment demande si les panneaux photovoltaïques qui devaient être installés sur la toiture du Centre Technique Municipal sont concernés. Elle rappelle que par délibération du 23 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé de lancer un appel d'offres à ce sujet.

Madame Wieser dit que si l'installation est réalisée, elle bénéficiera de la valorisation des CEE.

Monsieur Gérardot se déclare très favorable à la proposition faite. Il rappelle par ailleurs que le groupe des élus socialistes propose depuis quatre ans qu'un Diagnostic de Performance Energétique, ou DPE, soit mené sur la Commune. Un diagnostic et une démarche planifiée sont en effet indispensables pour améliorer la consommation d'énergie. Monsieur Gérardot ajoute que la loi du 12 juillet 2012 sur l'environnement impose aux Communes de plus de 50 000 habitants d'effectuer des bilans sur l'émission des gaz à effet de serre. Bien que n'y étant pas obligée, Laxou pourrait cependant réaliser un bilan carbone. La question de l'environnement ne doit en effet pas constituer une obligation pour qu'on s'y intéresse. Monsieur Gérardot ajoute que, dès 2013, des relevés sur la qualité de l'air devront être régulièrement effectués dans les crèches, puis dans les écoles maternelles. Les écoles primaires ne sont pour l'instant pas encore concernées. Laxou pourrait s'y intéresser dès maintenant. Si les établissements ne sont pas aux normes, un effort en matière d'investissement sera nécessaire. Il faut s'y préparer. Si le diagnostic est bon, on n'aura à le refaire que dans sept ans. En cas contraire, il faudra en réaliser un autre dans un délai de deux ans. Il est à noter que ce diagnostic est onéreux.

Monsieur Vautrin annonce que les DPE de sept bâtiments communaux ont été reçus. Ils seront affichés dans les établissements concernés. Les dossiers afférents sont par ailleurs consultables auprès des services techniques.

Monsieur le Maire insiste sur le travail de longue haleine mené en commission. Il remercie les agents qui ont pris en charge ces dossiers.

Madame Wieser précise que les diagnostics de performance énergétique sont indépendants des CEE. Ils dressent un état des lieux. La Communauté urbaine du Grand Nancy est ultra novatrice en ce qui concerne les CEE, elle est précurseur dans ce domaine. D'autres Villes, comme Epinal, se lancent dans la démarche. Au niveau du bilan carbone, le changement de véhicules intègre la démarche des CEE. Quant aux panneaux photovoltaïques sur les toitures, il conviendra de demander le diagnostic du bâtiment avant leur éventuelle installation.

Madame Chrisment souhaite connaître les conclusions des diagnostics.

Monsieur le Maire l'invite à se rapprocher de Monsieur Vautrin.

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 12

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY POUR LA PERIODE 2013-2015.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS :

Depuis plusieurs années, la Ville de Laxou participe au groupement de commandes de services de communications électroniques mis en œuvre par la Communauté urbaine du Grand Nancy, coordonnateur, et dont l'objectif premier est d'obtenir de meilleurs tarifs et des services attractifs pour les membres du groupement.

Les marchés en cours prenant fin le 31 décembre 2012, cette démarche va être reconduite en vue de la passation de marchés publics couvrant la période 2013-2015.

Au vu du constat globalement positif pour la période écoulée, il apparaît opportun pour la Ville de Laxou de reconduire cette procédure de groupement de commandes.

L'acte constitutif du groupement porte notamment sur la désignation du coordonnateur, la définition de ses missions, les missions des membres et les modalités de leur adhésion.

Les lots susceptibles d'être retenus dans le cadre de l'appel d'offres se décomposent comme suit :

Lot n° 1 :

Téléphonie fixe lignes isolées et lignes de type numériques T0, abonnements, services et communications.

Lot n° 2 :

Téléphonie fixe lignes fortement sécurisées du SAMU, abonnements, services et communications.

Numéros libre appel ou à coût partagé.

Liaisons louées analogiques et numériques.

Téléphonie fixe lignes de secours, abonnements, services et communications.

Services temporaires, abonnements, services et communications.

Téléphonie fixe autres lignes et services ne faisant pas partie de « l'offre de vente en gros de l'abonnement téléphonique » de France Telecom.

Lot n° 3 :

Téléphonie mobile, abonnements, services et communications.

Téléphonie convergente fixe-mobile incluant accès voix et IP, abonnements, services et communications.

Fourniture et maintenance des terminaux mobiles, fixes et accessoires.

Lot n° 4 :

Téléphonie fixe lignes de type numériques T2, abonnements, services et communications.

Lot n° 5 :

Réseaux VPN IP

Accès Internet avec garantie de temps de rétablissement et services « professionnels »

Accès nomades connexions, services et communications.

Le Conseil Municipal doit désigner, pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, un membre titulaire et un membre suppléant parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune, à savoir : G. ANTOINE, S. VAUTRIN, D. VERHULST, A. THOMAS, A. GHISLAT.

DELIBERATION :

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de communications électroniques, dont le projet est joint au présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- en application de l'article 8 III 1° du Code des marchés publics, de désigner parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la Commune, deux représentants (un membre titulaire et un membre suppléant) pour siéger lors des commissions d'appel d'offres du groupement,
- d'autoriser le lancement de l'appel d'offres par les services de la Communauté urbaine, coordonnateur du groupement de commandes, pour l'ensemble des marchés des adhérents conformément aux articles 8, 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics,
- d'adhérer aux lots n° 1, 3 et 4 conformément à l'article 6 de la convention constitutive,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir au terme de la procédure d'appel d'offres.

VOTE DU CONSEIL :

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Thomas est désigné comme membre titulaire et Monsieur Vautrin est désigné comme membre suppléant pour représenter la Commune à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra jeudi 24 mai.

FAIT DELIBERE LES JOUR, MOIS, AN QUE DESSUS.